



Fiche pratique

pour vous aider à recevoir la nouvelle traduction du Notre Père dans les paroisses

1. Se référer au texte de Monseigneur PLANET sur la présentation de la nouvelle traduction du Notre Père.
2. Consulter le dossier « Notre Père » réalisé par le SNPLS en collaboration avec le SNCC sur le site « liturgie.catholique.fr » ainsi que « eglise.catholique.fr ».
3. Proposer le calendrier liturgique des Servants d'autel 2017-2018 (SNPLS) qui a pour thème la prière du « Notre Père ».
4. Diffuser les signets de la nouvelle traduction dans les paroisses :

1ère étape :

Envoi des plaquettes aux secrétariats paroissiaux, le **7 Octobre 2017** par **Email** et à tous ceux qui le souhaitent.

2ème étape :

Lancement de la distribution des signets **à partir du dimanche 15 octobre** avec des propositions de rencontres au sein des paroisses, des temps de relecture de la mise en œuvre du Notre Père avec les équipes liturgiques et les catéchistes*, vente de calendriers des Servants d'autel lors des messes dominicales, etc

3ème étape :

Entrée en vigueur de la nouvelle traduction, le **dimanche 3 décembre**, 1^{er} dimanche de l'AVENT et ouverture de la nouvelle année liturgique.

4ème étape :

Prolonger pendant le temps de l' AVENT la campagne de communication jusqu'aux solennités de Noël.

5ème étape :

Poursuivre l'objectif de communication en éditant la nouvelle traduction du Notre Père sur les feuillets de chants lors des solennités de l'année liturgique, à l'occasion de rassemblements paroissiaux, des pèlerinages locaux, de la célébration des sacrements et des funérailles afin de toucher tous les chrétiens.

* *Trois points d'attention pour une relecture de nos pratiques en équipe :*

- Le temps de silence est-il suffisant entre l'invitation à la prière et le commencement effectif de la prière ?
- Quelle est l'attitude du corps pendant cette prière ?
- Une mise en œuvre dite ou chantée du Notre Père ?